



Le développement maîtrisé des Sports de Nature

Assises départementales des Sports de Nature
François Hausherr
Vendredi 27 novembre 2009



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX SPORTS



Présentation

- 1. Les sports de nature, fait social**
- 2. Développement maîtrisé des Sports de Nature et Développement Durable**
- 3. Quelle gouvernance pour la CDESI ?**
- 4. Elaboration du PDESI : Outils mobilisables**
 - Préservation de la biodiversité
 - Intérêt social des S.N.
 - Valorisation économique-touristique
 - Conciliation territoriale des usages de la nature
 - Pérennisation de l'accès aux ESI relatifs aux S.N
 - Ressources nécessaires

1. Les sports de nature, fait social

- 3 millions de licences
- 41% des licenciés sports de nature sont féminines
- 25 801 clubs, soit 23% du nombre total de clubs sportifs
- 1 médaille sur 2 obtenue dans les compétitions internationales majeures
- 75 000 équipements, espaces et sites recensés, concernent les sports de nature
- 40 % des diplômes délivrés par le MSJS et des éducateurs déclarés concernent les sports de nature
- 50 000 emplois à titre principal , 100 000 à titre occasionnel
- 70 Conseils Généraux engagés dans une CDESI

**Les sports de nature représentent,
selon la moyenne des principaux indicateurs,
le tiers du fait sportif en France.**

1. Les sports de nature, fait social

Une reconnaissance renforcée par l'Etat

- place nouvelle des S.N. dans les **lois de 2000 et 2004 (code du sport)**,
- priorité dans le **schéma des services collectifs du sport (99)**,
confirmée dans la conclusion des **états généraux du sport (2002)**
- puissant vecteur de **pratiques sportives et éducatives, de socialisation et d'apprentissage des règles de vie en harmonie avec la nature**
- **facteurs d'économie viable** et créatrice d'emplois

1. Les sports de nature, fait social

Une reconnaissance renforcée par l'Etat

Article L 311-1 du code du sport :
« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires... ».

Les sports de nature sont

- traités comme l'ensemble des **Activités Physiques et Sportives**
- pris en compte de façon renforcée et **spécifique** du fait que :
 - ***l'équipement sportif est la nature***, aménagée ou non à cet effet
 - **la pratique « auto-organisée »** est majoritaire.

2. Développement maîtrisé des Sports de Nature

Art. L. 311-3 (code du sport)

Élaboration du PDESI par le département, incluant le PDIPR

« **Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature.**

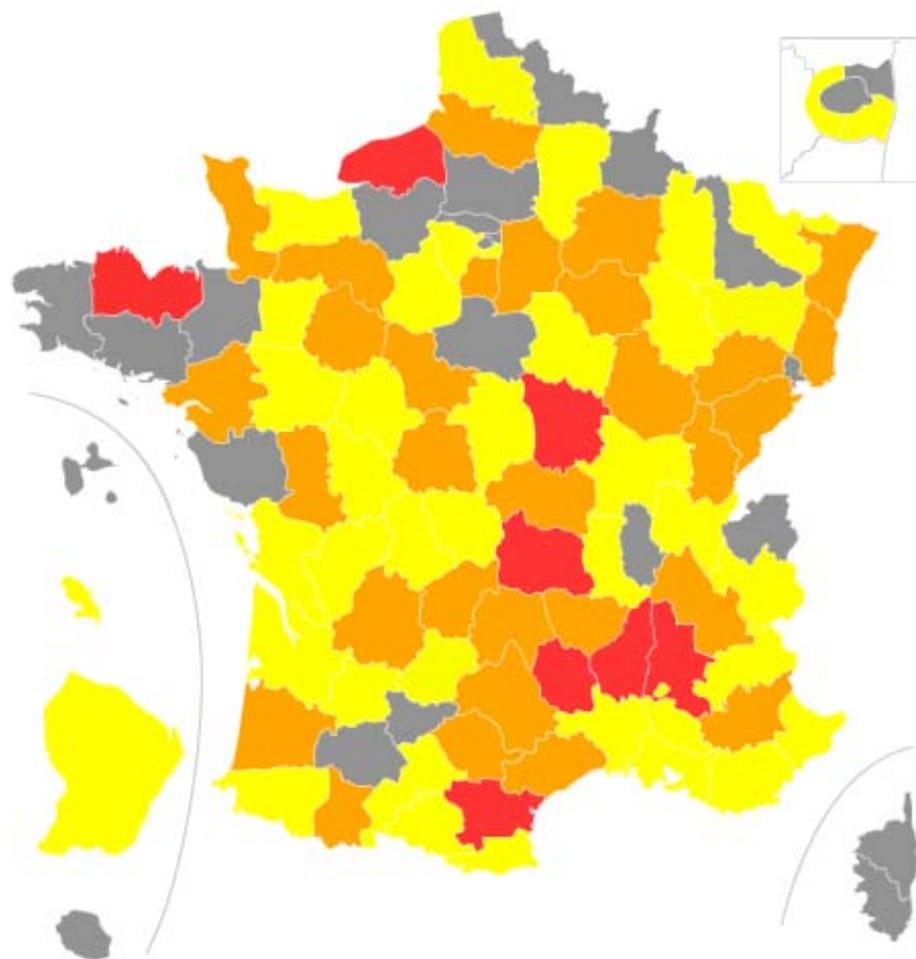
À cette fin, il élabore un **plan départemental des espaces, sites et itinéraires** relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ... »

Le ministère chargé des Sports, avec le MEEDDM, l'ADF, le CNOSF, et les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels

restent au service d'un développement maîtrisé des SN, conciliant la demande de pratique avec le respect :

- *des droits attachés à la propriété*
- *de l'environnement*
- *des autres usage(r)s de la nature*

2. Développement maîtrisé des Sports de Nature



Etat d'avancement
des démarches
PDESI / CDESI

2. Développement maîtrisé des Sports de Nature

Un développement maîtrisé des Sports de Nature . . . traduit par

- **un rôle de chef de file confié aux Départements**
que le ministère DOIT accompagner (cf. lois et règlements)
- **une concertation tant interministérielle que partenariale**
pour leur intégration dans les **autres politiques publiques**
- **un pôle ressources national et des cellules de coordination régionales**
pour la valorisation et le **partage des compétences du ministère**

2. Développement maîtrisé des Sports de Nature

Les enjeux de la prise en compte des S.N. par la Collectivité

➤ Développement territorial :

- aménagement du territoire (quel développement local ?)

➤ Conception des politiques publiques :

- gouvernance, mobilisation des acteurs

➤ Attractivité du Département :

- promotion / événements S.N.
- qualité de l'offre en « tourisme et loisirs sportifs »...

2. Développement maîtrisé des Sports de Nature

Enjeux liés à une approche de Développement Durable des politiques publiques

1. Une gouvernance partagée :

- dispositifs : CDESI, CDNSP, Natura 2000, ...
- territoires de projets: PNR, Pays, Communautés de communes,...

2. Enjeux socio-sportifs :

- Développement de l'offre de pratique
- Accessibilité des lieux de pratique et à tous publics

3. Enjeux socio-économiques :

- Valorisation du patrimoine naturel local
- Renforcement de la « filière S.N. »
- Consolidation de l'économie touristique

4 . Enjeux environnementaux :

- Préservation des milieux
- Sensibilisation du public

2. Développement maîtrisé des Sports de Nature

**Enjeu du nouvel usage de l'espace naturel :
L'équilibre des politiques environnementales et de développement**

La préservation de la biodiversité reste une priorité pour le gouvernement
cf. « Grenelle de l'environnement », modèle de concertation.
L'équilibre entre l'usage et la préservation de la biodiversité des espaces est fragile

**Les conflits sont des signaux d'un déséquilibre dans le fonctionnement
des usages sur un espace et/ou de l'écosystème.**

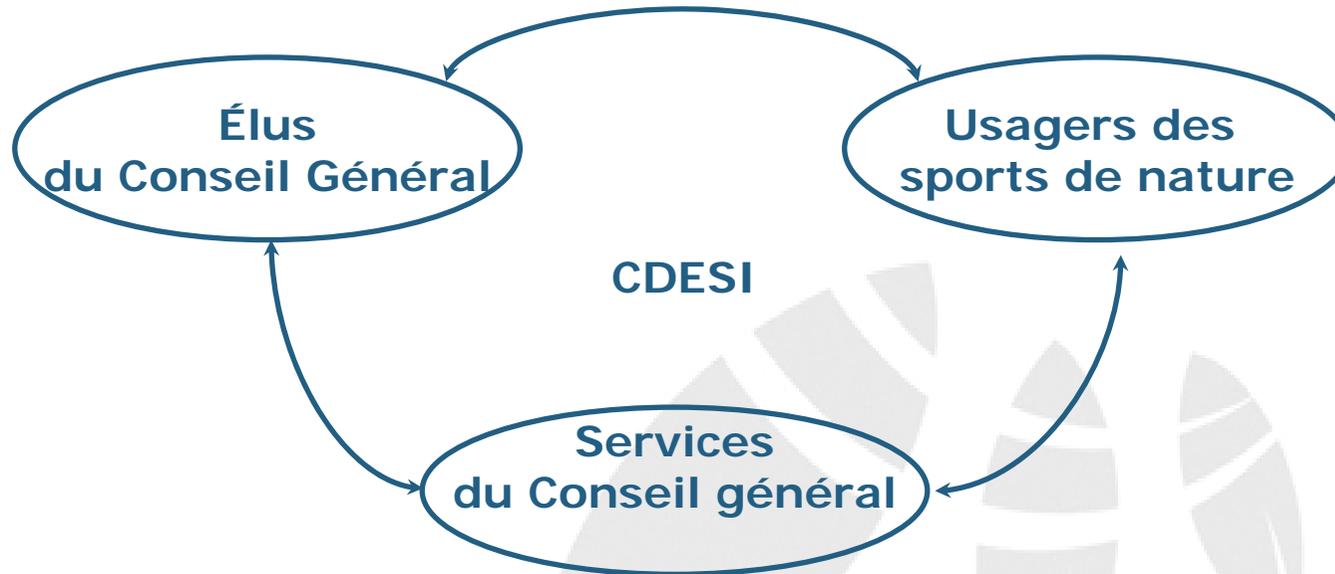
**La recherche de solutions va
de l'observation du terrain à la contractualisation
... en passant par la concertation**

Application par le mouvement sportif : Agenda 21 du sport

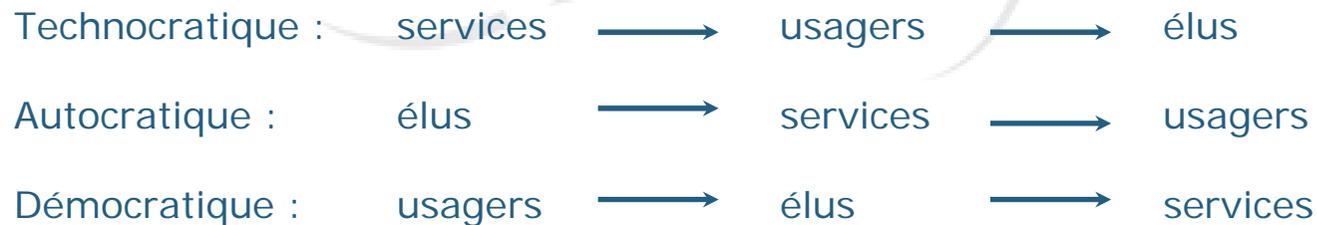
Sur les 7
départements
labellisés
Agenda 21,
6 se sont
dotés d'une
CDESI



3. Quelle gouvernance pour la CDESI ?



Triangle vertueux ou pervers...



3. Quelle gouvernance pour la CDESI ?

Technocratie : les services élaborent le PDESI pour les usagers et le font valider par les élus

Autocratie : les élus décident du PDESI que leurs services mettent en place pour les usagers

Démocratie participative : les usagers proposent un PDESI aux élus avec le concours des services

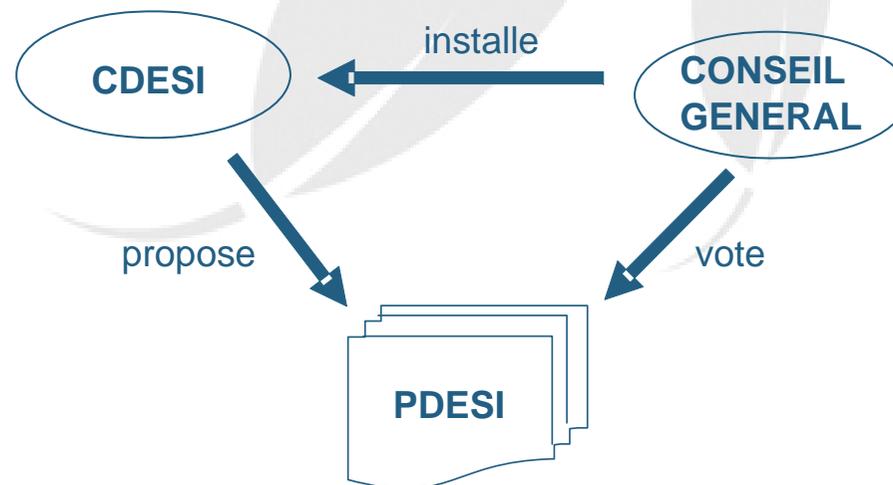
3. Quelle gouvernance pour la CDESI ?

Le dispositif PDESI /CDESI

Art. R. 311-2 (c. sport) – Missions de la CDESI

La commission

- concourt à l'élaboration du **plan départemental des espaces, sites et itinéraires** relatifs aux sports de nature
- propose des **conventions** pour sa mise en œuvre
- est **consultée sur tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection** des espaces naturels susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les E.S.I. inscrits à ce plan



3. Quelle gouvernance pour la CDESI ?

le dispositif PDESI /CDESI

Art. R. 311-1 (c. sport) - Installation d'une CDESI par le département
placée auprès du président du conseil général.

Cette commission comprend notamment :

- un représentant du comité départemental olympique et sportif,
- des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature,
- représentants des groupements professionnels concernés,
- des représentants des associations agréées de protection de l'environnement,
- des élus locaux et des représentants de l'État.

Acteurs du sport

Élus - administrations

Le plus souvent, 3 collègues équilibrés

Autres usagers des E.N.

3. Quelle gouvernance pour la CDESI ?

Selon le choix de l'entrée prioritaire pour le développement du territoire, le pilotage du dispositif est confié à un service :

- **Entrée socio – sportive** : service « sport »
 - Isère – Seine et Marne - ...
- **Entrée environnementale** : service « environnement » (cf. TDENS/PDI PR)
 - Aude – Lozère - ...
- **Entrée économique- touristique** : service « tourisme »
 - Côte d'Or – Marne - ...
- **Entrée « durable »** : chef de projet inter services
 - Haut-Rhin – Hautes Pyrénées - ...

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

- a. Préservation de la biodiversité**
- b. Intérêt social des S.N.**
- c. Valorisation économique-touristique**
- d. Conciliation territoriale des usages de la nature**
Observatoire des pratiques
- e. Pérennisation de l'accès aux ESI relatifs aux S.N.**
 - contractualisation
 - transfert de propriété
 - réglementation, dont documents d'urbanisme
- f. Ressources nécessaires**

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

a. Préservation de la biodiversité

Groupe de travail « Inter réseaux » de gestionnaires d'espaces naturels

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Evaluation et gestion des impacts environnementaux des sports de nature

Contexte et objectifs De plus en plus convoités pour la pratique des sports de nature, les espaces naturels attirent des effectifs croissant de pratiquants, entraînant parfois des impacts importants sur des milieux fragiles. Il se pose alors la question de la gestion des sports de nature et de leurs impacts sur les espaces naturels.

L'impact réel de certaines activités sportives, souvent observé ou ressenti, s'avère difficile à quantifier. Les partenaires inter-réseaux de ce projet se sont donc engagés dans une démarche visant à fournir aux acteurs impliqués dans la gestion des espaces naturels et dans l'accompagnement des sports de nature, des informations compilées afin qu'ils puissent les mobiliser pour répondre aux questions auxquelles ils sont confrontés.

Le projet Les informations recueillies sont présentées sous la forme de **fiches « pratiques sportives/milieux »** et sont issues d'études scientifiques. Ainsi, la démarche adoptée vise à **présenter des expériences locales d'évaluation des impacts et de gestion des sports de nature** (protocoles d'évaluation, résultats obtenus, actions mises en œuvre pour réduire les impacts...), tout en fournissant des données plus générales sur les impacts induits par les activités sportives.

Grâce à la diffusion des connaissances, les partenaires du projet souhaitent ainsi **valoriser les bonnes pratiques** et les actions engagées pour réduire les impacts des sports de nature, mais également **encourager la mise en œuvre de partenariats** entre gestionnaires d'espaces naturels et acteurs du monde sportif.

Contact Les fiches sont consultables et téléchargeables sur les sites Internet de l'ATEN et du Pôle Ressources National Sports de Nature.

www.espaces-naturels.fr
www.sportsdenature.gouv.fr

Contact
Valérie HORYNIECKI
Chargée d'études « sports de nature » - Fédération des Parcs naturels régionaux
horyniecki@parcs-naturels-regionaux.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Travailler en inter-réseaux sur la gestion des sports de nature

Contexte et objectifs Confrontés à l'essor des loisirs et des activités sportives de nature, les représentants des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et des sports de nature se sont engagés dans une **démarche partagée, visant à concilier la pratique des sports de nature et la protection des milieux naturels**.

Dans un premier temps, ce partenariat actif a permis la réalisation d'un guide à l'usage des gestionnaires d'espaces naturels visant à diffuser les méthodes et les outils fonctionnels pour la gestion des sports de nature :

Cahiers techniques n°80 « Sports de nature, outils pratiques pour leur gestion ».

Les partenaires de ce projet ont poursuivi leurs réflexions engageant des travaux sur la thématique des impacts environnementaux des sports de nature.

Ceux-ci ont abouti à la création de **fiches pratiques** présentant des expériences locales d'évaluation et de gestion des impacts induits par les sports de nature.

Satisfait de ce partenariat fructueux et productif, le groupe de travail inter-réseaux souhaite désormais pérenniser ses actions et engager de nouveaux travaux sur cette thématique, afin de promouvoir un développement maîtrisé des sports de nature, répondant aux objectifs de préservation des milieux naturels et de développement des territoires.

Partenaires :

Contact
Valérie HORYNIECKI
Chargée d'études « sports de nature »
horyniecki@parcs-naturels-regionaux.fr

Olaf HOLM - Chargé de mission « tourisme, sports de nature et patrimoines »
oholm@parcs-naturels-regionaux.fr

Le centre de ressources des Parcs naturels régionaux pour les références bibliographiques :
<http://centre-de-ressources.parc-naturels-regionaux.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la
mer,
en charge des technologies
vertes et des négociations sur le
changement climatique

DECRET relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000

§ Guide méthodologique

pour les organisateurs de
manifestations sportives
et les services instructeurs

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

a. Préservation de la biodiversité

Le cas particulier des espaces naturels protégés : Modalités de gestion concertée

1. Les espaces protégés par une réglementation interdisant ou limitant certaines activités humaines

- Parcs Naturels Nationaux : élaboration de la charte
- Réserves Naturelles : Syndicats de gestion
- Sites classés (ou inscrits) : CDNSP
- Réserves biologiques forestières – Réserves de chasse et de faune sauvage
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

2. Les espaces protégés au moyen de la maîtrise foncière (acquisition, location, convention avec les propriétaires) par

- Conservatoire du Littoral
- Conseils Généraux (Espaces Naturels Sensibles) : CDESI/PDESI
- Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels

3. Les espaces soumis à engagements contractuels privilégiant les incitations

- Parcs naturels régionaux : élaboration de la charte
- Sites Natura 2000 : un COFIL pour un DOCOB

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

b. Intérêt social des S.N.

- Observation nationale et territoriale de l'emploi et métier d'éducateur sportif

Les actions à mener

- ✓ Choisir le projet global dans lequel s'inscrit le projet de diagnostic et ses développements à court, moyen, et long terme.
- ✓ Identifier les éléments qui ont fait émerger le réseau et le diagnostic.
- ✓ Évaluer le degré d'adhésion des participants au projet.
- ✓ Formaliser le contexte, les enjeux, les finalités, les questionnements de départ et, le cas échéant, les hypothèses de travail que l'on souhaite tester.
- ✓ Définir les types de résultats et d'indicateurs attendus, par rapport aux finalités du diagnostic.
- le structure à l'échelle nationale, au territoire et/ou au territoire d'attachement.
- ✓ Faire des liens et des contacts d'accompagnement.

↓

Production de fin d'étape

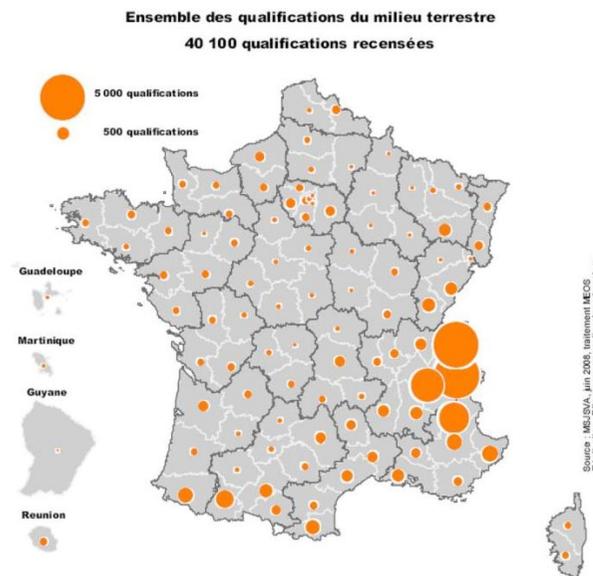
- Synthèse
- Diagramme
- Fiche de synthèse
- Plan
- Chronologie d'activités

1 POURQUOI RÉALISER UN DIAGNOSTIC ?



Écueils et incidences

<p>Il y a toujours un pourquoi...</p> <p>Qu'elle soit individuelle ou collective, la question du pourquoi doit être posée sans concession ni dans une posture d'interrogation ou d'interrogatoire, ni dans une posture de jugement. Il s'agit de comprendre et d'expliquer, et non de juger. Cela permet de mieux saisir les enjeux et les enjeux de la situation, et de mieux saisir les enjeux de la situation.</p>	<p>Ne pas relever l'obstacle trop tôt.</p> <p>Quelle qu'elle soit la dimension, un projet de diagnostic doit être posé sans concession ni dans une posture d'interrogation ou d'interrogatoire, ni dans une posture de jugement. Il s'agit de comprendre et d'expliquer, et non de juger. Cela permet de mieux saisir les enjeux et les enjeux de la situation, et de mieux saisir les enjeux de la situation.</p>	<p>Se donner un cap.</p> <p>La définition de l'objectif d'observation, de la durée, du moyen et long terme est le point de départ d'une réflexion collective de diagnostic. Cela permet de mieux saisir les enjeux et les enjeux de la situation, et de mieux saisir les enjeux de la situation.</p>
--	---	---



- Rôle socio –éducatif des sports de nature

- Mouvement sportif fédéral
- ACM (Accueil Collectif des Mineurs) + Education Nationale (A.E.)

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

c. Valorisation économique-touristique

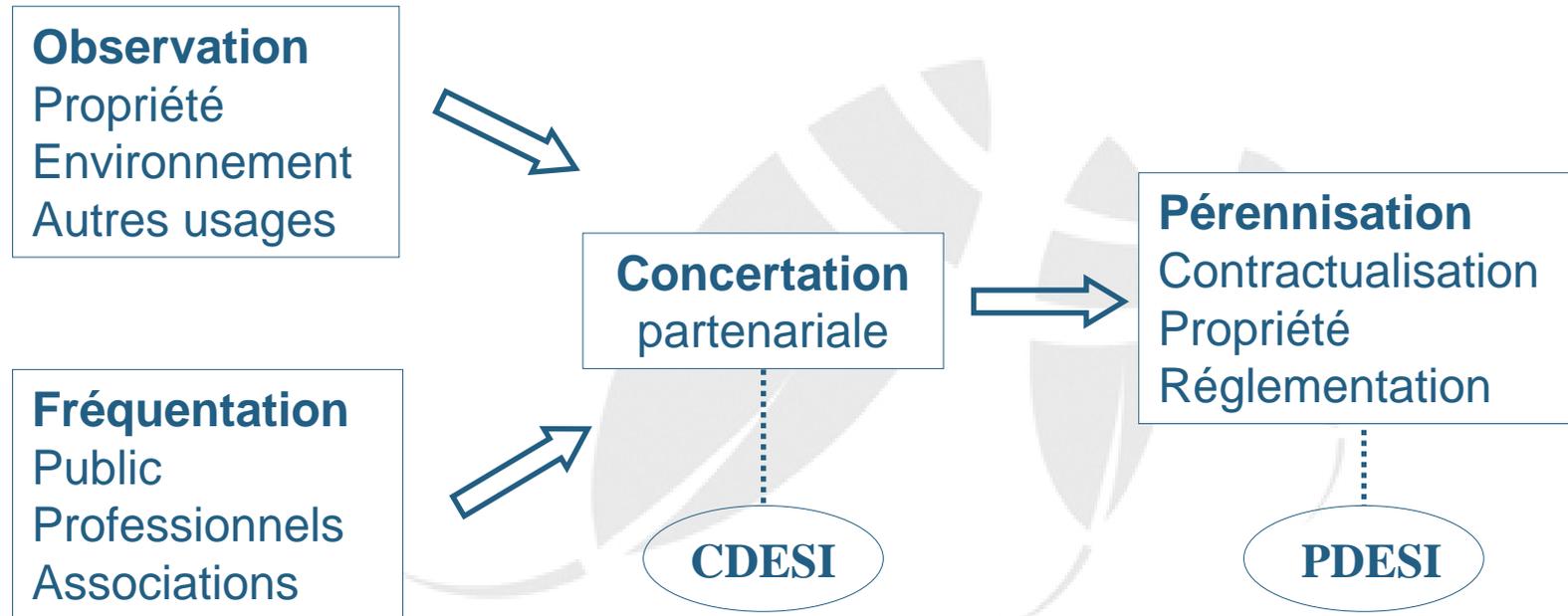
Evaluation des retombées économiques :

- manifestations sportives
- territoires (en cours avec Atout France)



4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

d. Conciliation territoriale des usages de la nature Observatoire des pratiques



4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

d. Conciliation territoriale des usages de la nature Observatoire des pratiques

Côtes d'Armor : Confédération VTT 22 (FFC – FFCT – FSGT – UFOLEP)

Interlocuteur du C.G. pour :

- le schéma de développement du VTT (stations VTT et itinéraires)
- la conciliation des usages : - événements sportifs
- servitude littoral (chemins parallèles pour éviter la cohabitation avec les piétons ?)

Gestionnaire des conventions de passage pour les itinéraires

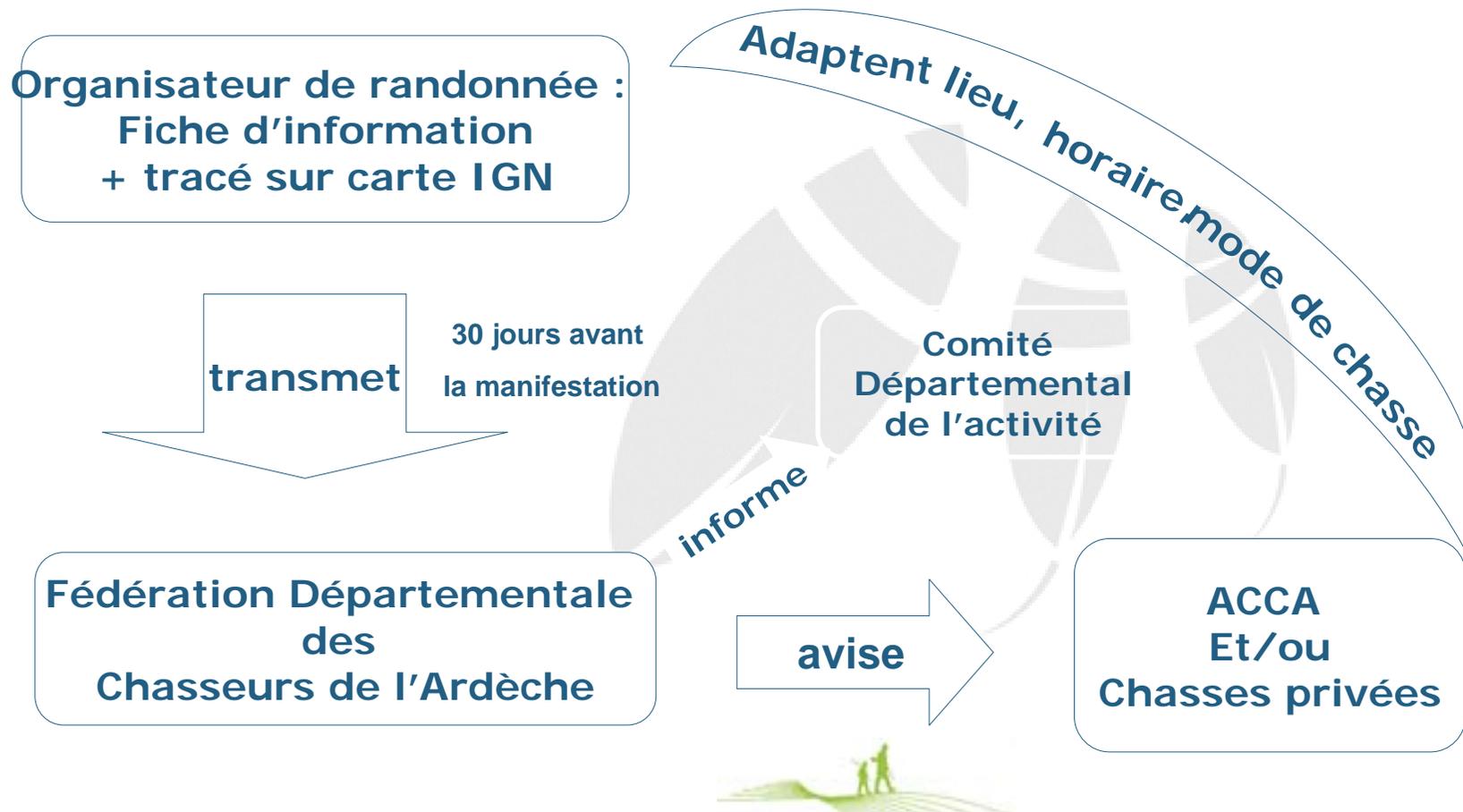


4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

- d. Conciliation territoriale des usages de la nature
Observatoire des pratiques

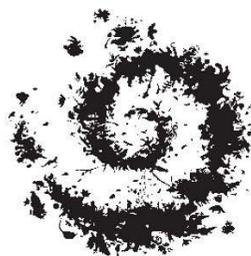
F.I.C.E. Ardèche : Fiche d'Information Cohabitation dans l'Espace Naturel

Fédération Départementale des Chasseurs – Comité départemental de Randonnée – Loisirs Nature Ardèche



4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

d. Conciliation territoriale des usages de la nature Observatoire des pratiques



PROJET DE CRÉATION
DU PARC NATIONAL
DES CALANQUES

Les ateliers de la concertation :

Organisation des usages terrestres : pédestre, vélo, escalade,..

Propositions pour la charte et les éléments du décret

État, Collectivités, établissements publics et gestionnaires locaux

Usagers

1. ETAT DES LIEUX

2. PROPOSITION D'ORGANISATION EN COEUR DE PARC

FFME : désir de mettre en place un observatoire qui rassemblerait les naturalistes et les grimpeurs

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

d. Conciliation territoriale des usages de la nature Observatoire des pratiques

Développement maîtrisé des S.N. dans les espaces protégés : un curseur pour une maîtrise variable selon les espaces ?

rechercher une solution d'intégration
par la révision du mode de gestion des sports de nature,

Choisir le contrôle, plutôt que de subir l'interdiction

des activités sportives ?

- compromis capable de maintenir l'activité sportive et récréative
au sein de l'espace protégé,
tout en minimisant sa pression anthropique -

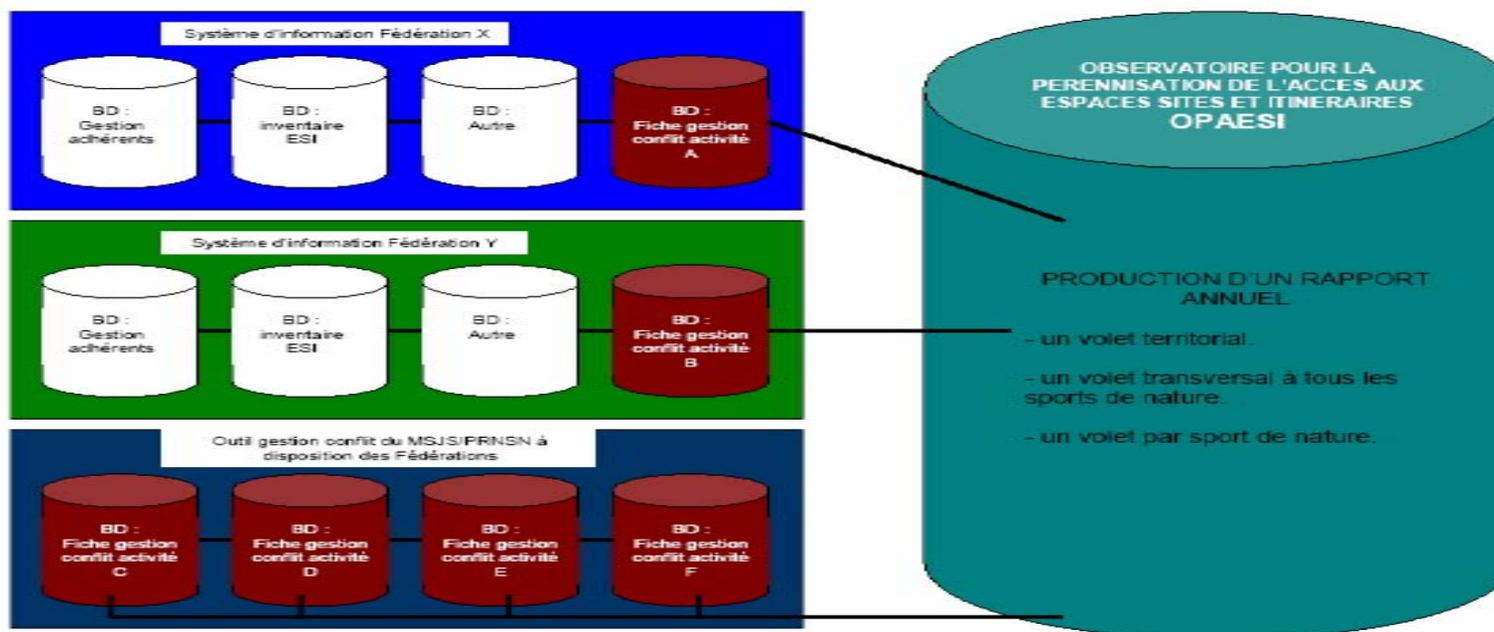
4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

d. Conciliation territoriale des usages de la nature Observatoire des pratiques

Observatoire inter fédéral

à partir de ceux de la FFME - FFS en cours d'élaboration
et du dispositif Eco veille de la FFRP :

Objectif final : Pérennisation de l'accès aux Espaces, Sites et Itinéraires



4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

e. Pérennisation de l'accès aux ESI relatifs aux S.N.

Modalités légales de pérennisation de l'accès aux E.S.I. pour la pratique des sports de nature

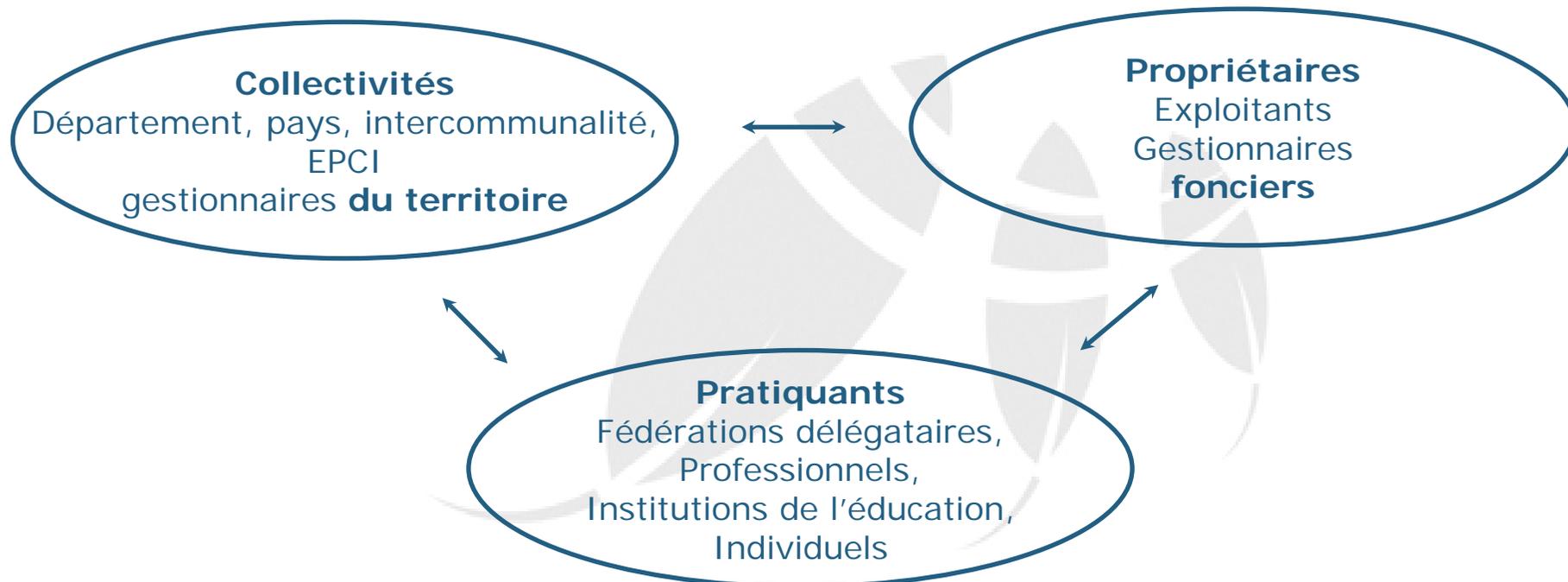
- **contractualisation**
 - bail
 - location
 - convention (PDESI) cf. Art L130-5 CU

- **transfert de propriété**
 - acquisition
 - préemption (collectivités / ENS,...)
 - expropriation (D.U.P.)

- **réglementation**
 - documents d'urbanisme (zonage, servitudes,...)
 - arrêtés municipaux et préfectoraux (environnement et police) PDIPR - PDIRM

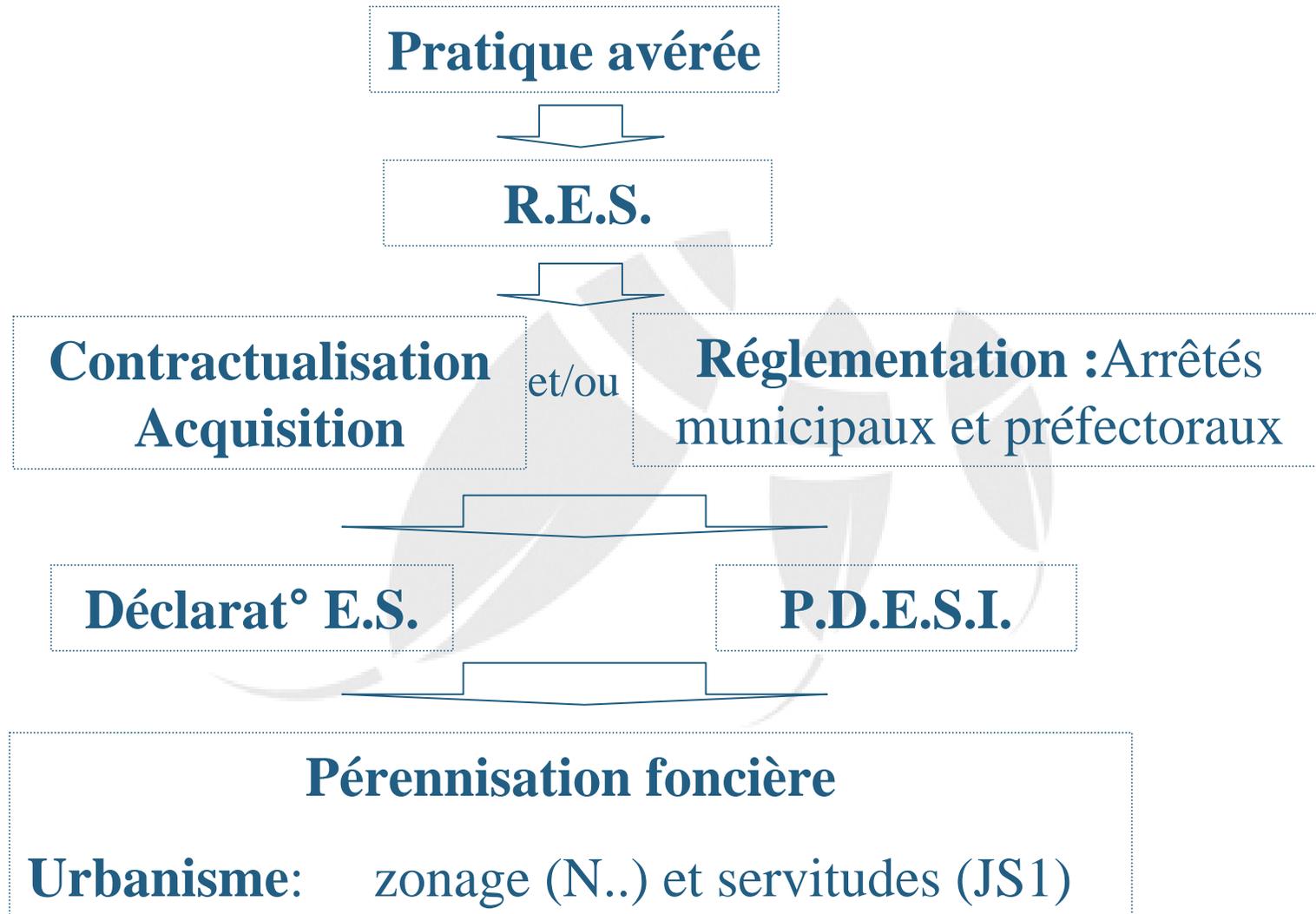
4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

e. Pérennisation de l'accès aux ESI relatifs aux S.N. par la contractualisation



4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

e. Démarche de pérennisation de l'accès aux ESI relatifs aux S.N.



4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

Exemples d'inscription d'un ESI au PDESI : Nièvre

Éligibilité des ESI au PDESI : 3 types d'ESI

a) ESI d'intérêts départementaux prioritaires

- supports à la promotion et la mise en marché, touristique, économique.
- accessibles au plus grand nombre, dans toute démarche de valorisation.
- sur de grands itinéraires de randonnée, ainsi que les activités aquatiques.

b) ESI d'intérêts départementaux aménagés pour les usagers initiés

Ex.: Site d'escalade de Surgy

c) ESI d'intérêts locaux aménagés

Les prescripteurs :

- commune ou un groupement de communes, syndicat mixte, établissement public
- association ou comité départemental

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

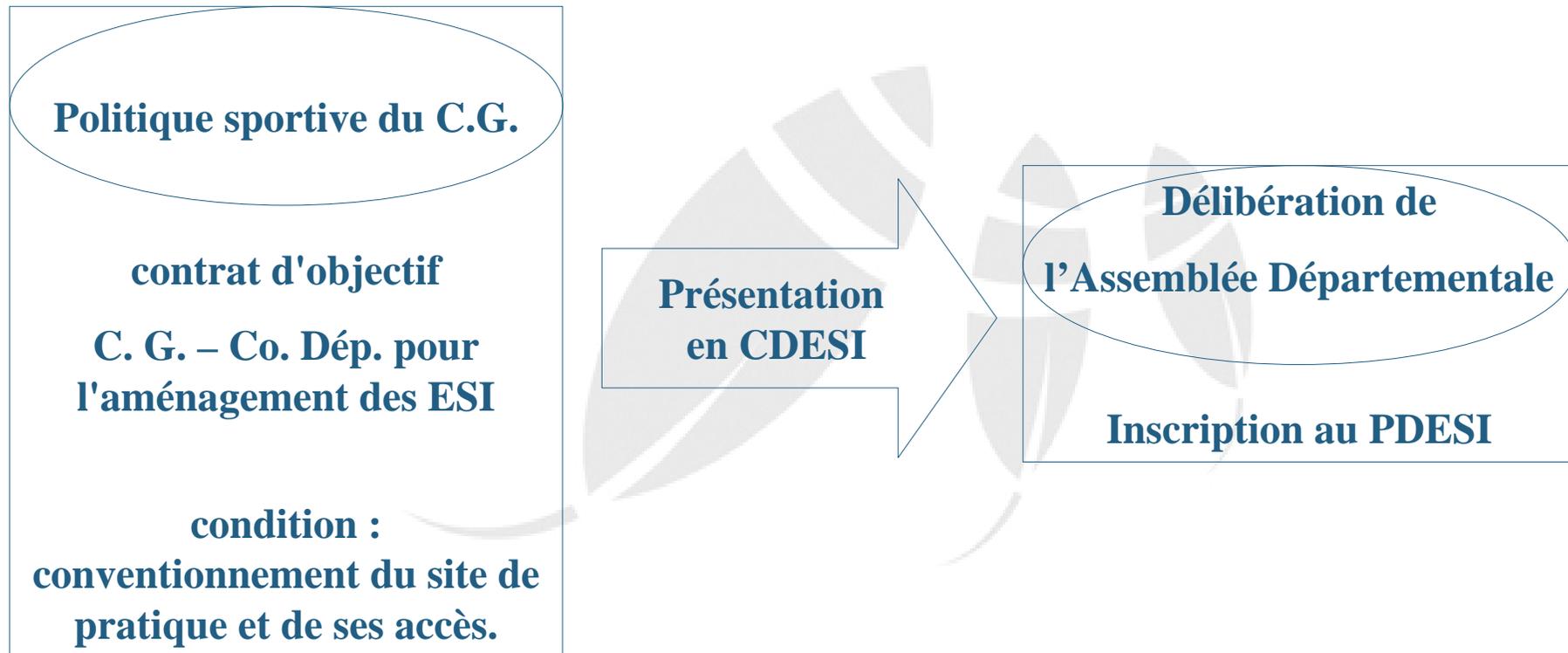
Exemples d'inscription d'un ESI au PDESI : Lozère

Objectifs de sélection :

Espace et Site	Itinéraire
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une offre de qualité vis à vis de la sécurité • Proposer une offre accessible à tous (sportif, promeneur, famille, personne présentant un handicap physique ou sensoriel) • Présenter une vitrine des ESI les plus représentatifs du patrimoine départemental • Sélectionner des espaces et sites ayant peu d'impact sur le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité des pratiquants • Sélectionner des itinéraires adaptés à l'usage et favoriser le multi-usage • Garantir la libre circulation sur les itinéraires • Sélectionner des itinéraires ayant peu d'impact sur le milieu naturel

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

Exemples d'inscription d'un ESI au PDESI : Drôme



4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

f. Les ressources nécessaires et mobilisables

- 1. Animation du dispositif :** *service C.G. (+ groupe technique ?)*
- 2. Recensement et pérennisation de l'accès aux ESI :** *S.I.G.iste (+ RES DDJS ?)*
- 3. Analyse de la fréquentation :** *territoires (+ observatoire du tourisme ?)*
- 4. Évaluation environnementale :** *services C.G. / ENS (+ assoc^oenvironnementaliste ?)*
- 5. Intérêt socio-sportif :** *mouvement sportif - CDOS (+ Education Nationale ?)*
- 6. Retombées socio-économiques :** *CDT (+ DDJS / professionnels déclarés ?)*

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

Les ressources nécessaires et mobilisables

Comité de pilotage PDESI /CDESI : techniciens C.G.

Pour aller plus loin, les outils à votre disposition

→ Un guide pratique : « Pour un développement maîtrisé des sports de nature les PDESI et CDESI » - Septembre 2006. Fruit de la maturité de la mise en œuvre des CDESI et des PDESI dans les départements, il constitue un outil ressource de référence pour tous ceux qui veulent s'engager dans l'action. Il actualise et complète abondamment la première version publiée en 2005.



→ Des ressources en ligne
L'observatoire des CDESI et PDESI est régulièrement mis à jour grâce aux contributions des acteurs des départements. Il permet de connaître pour chacun des départements l'état d'avancement de la démarche, de consulter les ressources documentaires produites, de télécharger les compositions des CDESI mises en place, d'identifier les personnes ressources mobilisables...

www.cdesi-sportsdenature.fr

→ Des acteurs pour vous accompagner

- Assemblée des départements de France > www.departement.org
- Pôle ressources national sports de nature > www.sportsdenature.gouv.fr
- Comité national olympique et sportif français > www.franceolympique.com

Les textes de références

Article L. 311-3 du code du sport - Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. Il élabore le PDESI qui inclut le PDIPR.

Article L. 311-6 du code du sport - Des mesures compensatoires peuvent être mises en œuvre en cas de modification des ESI inscrits au PDESI.

Article R. 311-1 du code du sport - Le département installe une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Article R. 311-2 du code du sport - Les missions de la CDESI.

Article R. 311-3 du code du sport - Les modalités de fonctionnement de la CDESI.



Cette plaquette réalisée par l'ADDF résulte d'un travail collectif mené dans le cadre du comité de pilotage national CDESI/PDESI animé par le Pôle ressources national des sports de nature.



LES SPORTS DE NATURE
Atouts et opportunités de développement pour le département

CDESI PDESI
Commission départementale et Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

Une démarche privilégiée au service d'une politique de développement maîtrisé des sports de nature



Assemblée des DÉPARTEMENTS DE FRANCE
www.departement.org

tsdenature.gouv.fr

Réalisation : Anne - Photos : Mathias Monvoisin - Illustration : Ingrid Lamoignon - Imprimé sur papier écologique

4. Élaboration du PDESI : Outils mobilisables

Les ressources nécessaires et mobilisables





- Sport
- Tourisme
- Environnement
- Territoire



Littoral



Montagne



Campagne

5es Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature

Nantes - 4, 5 et 6 mai 2010

APPEL A BONNES PRATIQUES

sur **THEMATIQUES**

jusqu'au 30 novembre

- **Itinérance** et sports de nature **pour tous**
- **Milieus littoral/marin** et les **pratiques** de sports de nature
- **Mieux connaître les pratiquants** de sports de nature
- **Tourisme durable** et sports de nature



Sport - tourisme - environnement - territoire



www.sportsdenature.gouv.fr